



## **Préfon-Dépendance**

Donnez-vous les moyens de  
faire face aux conséquences  
d'une perte d'autonomie

**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique



La dépendance ou **perte d'autonomie** est un état qui peut survenir brutalement (suite à un accident, une maladie) ou s'installer progressivement. Dans tous les cas, cela entraîne la nécessité **d'être aidé au quotidien**.

La question de la perte d'autonomie nous concerne tous, c'est pourquoi Préfon vous encourage à souscrire le contrat Préfon-Dépendance.

#### C'est quoi la dépendance ?

C'est l'impossibilité d'effectuer seul et durablement des actes de la vie quotidienne.



### Plus de 1,3 million de personnes sont dépendantes aujourd'hui.

En 2040, le nombre de personnes dépendantes franchira la barre des 2 millions.

(Source Monde Argent et Placement 03/2015)

### Plus de 8 personnes sur 10 déclarent se sentir concernées à titre personnel.

- ▶ 64% d'entre elles ont été confrontées à la dépendance d'une personne dans leur entourage familial.
- ▶ 2,8 millions de personnes s'occupent personnellement d'un proche dépendant.

(Source TNS SOFRES 01/2015)

### Bon à savoir

#### La dépendance coûte cher et les aides de l'État ne sont pas suffisantes :

- ▶ La retraite moyenne en France atteint 1 376 € par mois (Source DRESS 05/2017).
- ▶ Les aides de l'État (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ne couvrent qu'une partie des frais : en moyenne 600 € par mois, le reste à financer reposant sur les familles s'élève à 700 €.
- ▶ Une personne qui a besoin d'une aide 24/24 devra dépenser 2 200 € par mois pour demeurer à son domicile.
- ▶ Le coût d'un établissement spécialisé s'élève en moyenne à 3 000 € mensuels.

# Préfon-Dépendance, une solution complète



## Des prestations financières

### Une RENTE pour organiser le quotidien versée tant que dure l'état de dépendance

- ▶ En cas de dépendance légère<sup>(1)</sup> : rente annuelle forfaitaire de 1200 €
- ▶ En cas de dépendance totale<sup>(1)</sup> ou partielle<sup>(1)</sup> : rente mensuelle

### Un CAPITAL «Fracture» versé avant toute survenance d'un état de dépendance

- ▶ En cas d'hospitalisation de plus de 4 jours suite à une fracture<sup>(1)</sup> osseuse : capital de 300 €

### En OPTION, un CAPITAL «Aménagement» pour compléter la rente

- ▶ Quel que soit le niveau de dépendance : capital forfaitaire de 3000 €



## Des prestations d'assistance

### Dès la souscription

- ▶ Démarche "Prévention Autonomie" : bilan téléphonique conçu pour favoriser le maintien à domicile et préserver la qualité de vie.
- ▶ Aide aux aidants : informations et aide pratique, si vous êtes confronté à la dépendance d'un proche.

### Dès la survenance d'un état de dépendance reconnu

- ▶ Assistance au quotidien : mise en relation avec des prestataires d'assistance notamment une infirmière, un garde-malade, un auxiliaire de vie, et des services de livraison à domicile.
- ▶ Téléassistance : mise à disposition d'un médaillon téléphone pour être en contact avec une équipe d'assistance 24/24



## Un accompagnement dédié

Préfon répond à toutes vos questions au 0 800 208 208 du lundi au vendredi (Service et appel gratuits).

### Les + de Préfon-Dépendance

Une réduction tarifaire de 10% est accordée aux 2 membres du couple\*, dès lors qu'ils souscrivent chacun et simultanément le contrat Préfon-Dépendance.

\* conjoints, concubins ou partenaires liés par un PACS tels que définis dans les conditions générales

# Pour obtenir des informations complémentaires :



Contactez votre **Conseiller expert**

**0 800 208 208** Service & appel  
gratuits



## Chez Préfon, nous sommes transparents

### Communication à caractère publicitaire :

Les caractéristiques présentées, dont les conditions et limites sont détaillées dans les conditions générales, dépendent également de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer.

### Le renvoi des mentions qui figurent dans votre dépliant :

(1) Selon les conditions définies au contrat d'assurance

### Informations sur le contrat Préfon-Dépendance :

Le contrat Préfon-Dépendance est proposé par Préfon Distribution, SAS au capital de 200 000 € - N° SIREN 794 053 629 – Immatriculée à l'ORIAS sous le N° 13008416, située au 12 bis, rue de Courcelles, 75008 Paris.

Préfon-Dépendance est un contrat individuel d'assurance souscrit auprès de :

CNP Assurances – Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances – 341 737 062 RCS Paris. Siège Social : 4 place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International – Société Anonyme au capital de 3,5 millions d'euros, entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 108 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud – 433 012 689 RCS Nanterre.

### Retrouvez toutes nos informations sur :

[www.prefon-dependance.fr](http://www.prefon-dependance.fr)

En partenariat avec :



**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique